

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -
Proposition d'approbation du projet de développement
du site de l'association Activités Sportives Culturelles
Plein Air (ASCPA) de Strasbourg**

CP/2019/521

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse
J360 - Service du Sport

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibérations du Conseil Départemental n°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 - 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires. Dans ce cadre, le Conseil départemental a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le 11 décembre 2017 (délibération N°CD/2017/077).

Le projet de développement du site d'activités de pleine nature de l'ASCPA, porté par l'ASCPA, co-construit avec le Département, la Ville de Strasbourg, la Région, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants:

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes: agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires,
- Répondre aux besoins de nature de tous les habitants: développer une stratégie touristique en faveur des sports et loisirs de nature et d'éducation à la faune, à la flore et au patrimoine local,
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public : accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations.

Le Présent rapport propose à l'Assemblée départementale d'attribuer à l'association Activités Sportives et Culturelles de Plein Air de Strasbourg (ASCPA) une subvention de globale de 428 000 €, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, pour le projet de développement de son site d'activités, et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association ainsi que la convention financière qui en découle.

La volonté du Département est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des

habitants, des associations et des entreprises. L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts et producteurs de richesse économique (tissu industriel, tourisme, énergies...). L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

Le projet de développement du site d'activités de pleine nature de l'association « Activités Sportives Culturelles Plein Air – Strasbourg (ASCPA), porté par l'ASCPA, co-construit avec le Département, la Ville de Strasbourg, la Région, la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, s'inscrit dans les enjeux prioritaires et objectifs opérationnels suivants:

- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes :
 - agir sur l'environnement pour améliorer l'attractivité des établissements scolaires,
- Répondre aux besoins de nature de tous les habitants :
 - développer une stratégie touristique en faveur des sports et loisirs de nature et d'éducation à la faune, à la flore et au patrimoine local
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service public :
 - accompagner les projets urbains d'équipements adaptés aux populations.

CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

Le projet de l'ASCPA a pour objectif de répondre aux sept enjeux et objectifs suivants :

Premier mur d'escalade de 15 mètres de hauteur dans le Bas-Rhin

Le projet de l'ASCPA qui consiste à construire un mur d'escalade de 15 mètres de hauteur a pour objectif de répondre aux besoins en matière de pratique de haut niveau. Cet équipement d'envergure (le 1^{er} de ce type dans le département du Bas-Rhin) permettra de former les athlètes et aussi d'accueillir des compétitions de niveau national ainsi que des équipes d'envergure internationale pour la préparation aux JO de 2024.

Un site mutualisé pour la pratique du slalom

De plus, l'ASCPA prévoit la création d'un stade d'eau vive pour la pratique du canoë-kayak, dans la spécialité « slalom ». Avec la création de ce bassin de slalom, l'ASCPA entend poursuivre le développement de l'activité canoë-kayak dans cette discipline. Le bassin sera mutualisé pour l'ensemble des clubs de canoë-kayak pour les entraînements. L'aménagement de ce bassin est aussi l'occasion d'aménager les berges et leurs abords grâce à la mise en place d'un entretien et de panneaux d'informations sur la vie faunistique et floristique.

Un site mis aux normes

L'ASCPA entend profiter de la création de ces deux équipements pour opérer une remise aux normes des lieux de pratiques existants : renouvellement des prises des murs d'escalade existants, remise aux normes des locaux de rangement des bateaux et remise aux normes des sanitaires.

Une base de vie « Nature » au cœur de la Métropole

L'association accueille les jeunes sur une base aménagée de qualité permettant les échanges et la cohésion de groupe. Elle aménage les espaces afin que les pratiquants y aient un accès facilité et y trouvent un lieu de vie et non un simple site de pratique. Ainsi des aménagements d'espaces verts ont été réalisés, et le développement des accès piétons et cyclistes est prévu dans le projet.

Un lieu de proximité permettant d'accueillir tous les publics

Grace à l'augmentation du nombre de lieux de pratiques, l'association pourra répondre pleinement à l'ensemble des demandes existantes et accueillir de nouveaux groupes, notamment sur les créneaux particulièrement sollicités.

Un lieu permettant de répondre à la carence en matière d'équipements sportifs du collège Louis Pasteur

Le diagnostic réalisé sur les équipements sportifs mis à disposition des collégiens a mis en lumière un manque d'équipements sportifs pour les collégiens de Louis Pasteur. Situé à proximité immédiate du site de l'ASCPA, le collège Pasteur pourra utiliser ces équipements pour la mise en place de cycles d'escalade pour l'ensemble de ces élèves (600 élèves en 2019/2020).

Un lieu favorisant la cohésion et le lien social par le sport

Si la pratique sportive apporte des bienfaits sur le plan physique, elle favorise également le lien social et la cohésion. L'escalade est un sport qui permet de développer des valeurs comme l'entraide et la confiance en soi et en l'autre avec les binômes grimpeur et assureur. La pratique nécessite également un respect des règles afin de pratiquer en toute sécurité.

L'ASCPA, en lien avec les politiques publiques du Département, s'engage à :

- mettre à disposition des collèges du territoire de l'Eurométropole, des créneaux pour la pratique de l'escalade à un tarif préférentiel de 2,80€ par élèves pour 2h pendant 8 ans à partir de la rentrée scolaire 2020 / 2021, avec une priorité donnée aux collèges Louis Pasteur et Fustel de Coulanges.
- mettre à disposition des collèges sus-visés, le matériel de grimpe adéquat gratuitement pour l'organisation de cycles d'escalade durant les créneaux décrits ci-dessus ;
- mettre à disposition gratuitement du Département et une fois par an au maximum, le site, en cas de besoin administratif ou événementiel ;
- l'ASCPA poursuivra également le développement de son offre de stage à destination des publics prioritaires du Département : les collèges, les seniors, les CSC, les jeunes issus des quartiers QPV, etc...

PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Le Département porte l'ambition de construire des territoires forts et une métropole forte qui favorisent le développement des territoires, de l'économie et de l'emploi ainsi que l'épanouissement des habitants.

Pour répondre à cette ambition, le Département a décidé de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux au travers de contrats départementaux de développement territorial et humain.

Le Département s'engage à :

- mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet sous la forme de conseils ponctuels et gratuits notamment les services de Mission Education Sport et Jeunesse.

- poursuivre son soutien à l'ASCPA dans le cadre de la politique sportive départementale en mobilisant ses dispositifs de droits communs (aide à la licence, acquisition de matériel...)

La ville de Strasbourg s'engage à

- acquérir un terrain SNCF pour permettre la construction de la nouvelle salle d'escalade ;
- mettre à disposition le terrain dans le cadre d'un bail d'une durée à négocier en 2020 en contrepartie d'une redevance.

Le coût du projet global s'élève à 2 140 000 euros selon le détail ci-après.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention au titre du Fonds de développement et d'attractivité d'un montant global de 428 000 €, soit 20 % de la dépense prévisionnelle éligible.

Pour la construction d'une nouvelle salle d'escalade et l'aménagement des espaces communs :

Dépenses		Recettes	
	2 000 000 €	ASCPA	543 000 €
		CNDS (Etat)	340 000 €
		Région Grand Est	400 000 €
		Département du Bas-Rhin	400 000 €
		Ville de Strasbourg	300 000 €
		Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade	17 000 €
TOTAL	2 000 000 €	TOTAL	2 000 000 €

Pour la réalisation du stade d'eau vive et la sécurisation du site :

Dépenses		Recettes	
Stade d'eau vive	70 000 €	ASCPA	66 558 €
Sécurisation des sites de pratique	70 000 €	Région Grand Est	13 875 €
		Département du Bas-Rhin	28 000 €
		Ville de Strasbourg	31 567 €
TOTAL	140 000 €	TOTAL	140 000 €

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	90 000 000,00 €	37 783 109,00 €	428 000,00 €

Ce projet de rapport a recueilli l'avis favorable de la Commission Territoriale du territoire de l'Eurométropole réunie le 15 novembre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de construction d'une salle d'escalade, d'un stade d'eau vive, l'aménagement et la sécurisation du site de l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg (ASCPA) ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 €, soit 20% d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 000 000 M€, à l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg (ASCPA) pour la construction d'une salle d'escalade et l'aménagement des espaces communs au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 28 000 € soit 20% d'une dépense éligible de 140 000 € à l'Association Activités Sportives Culturelles de Plein Air de Strasbourg (ASCPA) pour la création d'un stade d'eau vive, l'aménagement et la

sécurisation du site au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le Président à signer les deux conventions précitées.

Strasbourg, le 22/11/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY